



PANNEAU DE SIGNALISATION D'ANGLES MORTS AUTOCAR

59,16€ HT

Fiche technique

HAUTEUR	25cm
LARGEUR	17cm
FIXATION	A adhésive ou sur plaque aluminium

PANNEAU DE SIGNALISATION D'ANGLES MORTS AUTOCAR

Dimensions : 25 x 17 cm

Adhésif ou sur plaque aluminium

Vendus par lots de 6

L'utilisation d'un panneau de signalisation signalant les divers angles morts des autocars et camions sera rendu obligatoire à partir de janvier 2021 suite au décret publié le 20 novembre 2020 de l'article R.313-32-1 du code de la route, relatif à la signalisation de sangles mords pour véhicules lourds.

Présentation du panneau de signalisation d'angles morts pour Autocar.

Le panneau d'affichage proposé, se fixant par système adhésif ou sur plaque d'aluminium doit être obligatoire pour tous les conducteur d'engins et de transport de personnes tels que les Cars ou les Autocars afin de signaler les angles morts possibles aux autres usagers de la route ou des voies tels que les piéton, les cyclistes u autres véhicules motorisés légers.

Ce panneau de signalisation d'angles morts permet une signalisation assurée pour tous les individus présents sur les voies, signalant ainsi le danger d'un autocar durant une manoeuvre car les angles morts de ces véhicules sont plus importants et peuvent être source de grand danger. Ce panneau se doit d'être présent sur chaque côté du véhicule ainsi qu'à l'arrière, pour une signalisation et un avertissement visibles et assurés

Caractéristiques du panneau de signalisation d'angles morts pour Autocar.

Ce panneau d'affichage dispose de diverses caractéristiques afin d'être visible par tous les autres usagers durant une manoeuvre de poids lourds type Autocar :

- Dispose d'un schéma des angles morts pour les autocars ;
- Le panneau est Rouge, Jaune, Blanc et Noir afin d'informer rapidement des zones d'angles morts du véhicule ;
- Mesure 25 cm de hauteur et 17 cm de largeur ;
- Disponible avec fixation adhésive ou sur une plaque en aluminium ;

Ce panneau d'affichage pour autocar permettant de signaler les angles morts simple à poser sur toutes les surfaces et permet une sécurité et une émission d'information optimale.

Respectant l'article en vigueur concernant la signalisation des angles morts pour véhicules lourds, ces panneaux doivent obligatoirement être posés sur la face arrière du véhicule, sur la droite et sur le plan médian longitudinal du véhicule, sur une hauteur comprise entre 90 cm et 150 cm du sol.

Chaque véhicule doit être équipé de 3 panneaux d'affichages angles morts poids lourds La pose de ces panneaux d'affichage pour les autocars et les autobus répond à certaines règles spécifiques concernant l'emplacement de ces derniers. Les panneaux doivent être posés dans le premier mètre avant de chaque tronçon du véhicule, du côté gauche et du côté droit, sur une surface non-vitrées et sur une hauteur comprise entre 0.90 mètres et 1.50 mètres du sol.

Avantages du panneau d'affichage de signalisation d'angle mort pour poids lourds.

Ce panneau de signalisation d'angles morts spécifiques aux autocars est très informatif et permet de visualiser rapidement les axes dangereux liés aux manoeuvres d'autocars. Ce dernier respecte entièrement la loi entrant en vigueur en janvier 2021, relative à l'article R.313-32-1 du code de la route concernant la signalisation d'angles morts des véhicules lourds.

Retrouvez divers équipements de signalisation pour votre véhicule en cliquant juste ici.

